



ISSN 2240-7596

**a** **aipsa** **edizioni** **srl**

# AMMENTU

---

**Bollettino Storico e Archivistico del  
Mediterraneo e delle Americhe**

**N. 20**  
gennaio - giugno 2022

[www.centrostudisea.it/ammentu](http://www.centrostudisea.it/ammentu)  
[www.aipsa.com](http://www.aipsa.com)

### **Direzione**

Martino CONTU (direttore), Annamaria BALDUSSI, Patrizia MANDUCHI

### **Comitato di redazione**

Giampaolo ATZEI (capo redattore), Lucia CAPUZZI, Raúl CHEDA, Maria Grazia CUGUSI, Lorenzo DI BIASE, Mariana FERNÁNDEZ CAMPO, Manuela GARAU, Camilo HERRERO GARCÍA, Roberto IBBA (capo redattore), Emanuela Locci, Francesca MAZZUZI, Nicola MELIS (capo redattore), Giuseppe MOCCI, Carlo PILLAI, Domenico RIPA, Elisabeth RIPOLL GIL, Maria Cristina SECCI (coordinatrice), Maria Angel SEGOVIA MARTÍ, Fabio Manuel SERRA (coordinatore), Maria Eugenia VENERI, Antoni VIVES REUS

### **Comitato scientifico**

Nunziatella ALESSANDRINI, Universidade Nova de Lisboa/Universidade dos Açores (Portugal); Pasquale AMATO, Università di Messina - Università per stranieri "Dante Alighieri" di Reggio Calabria (Italia); Juan Andrés BRESCIANI, Universidad de la República (Uruguay); Carolina CABEZAS CÁCERES, Museo Virtual de la Mujer (Chile); Zaide CAPOTE CRUZ, Instituto de Literatura y Lingüística "José Antonio Portuondo Valdor" (Cuba); Margarita CARRIQUIRY, Universidad Católica del Uruguay (Uruguay); Giuseppe DONEDDU, Università di Sassari (Italia); Josep María FIGUERES ARTIGUES (Universitat Autònoma de Barcelona); Luciano GALLINARI, Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea del CNR (Italia); Maria Luisa GENTILESCHI, Università di Cagliari (Italia); Elda GONZÁLEZ MARTÍNEZ, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (España); Antoine-Marie GRAZIANI, Università di Corsica Pasquale Paoli - Institut Universitaire de France, Paris (France); Rosa Maria GRILLO, Università di Salerno (Italia); Souadi LAGDAF, Struttura Didattica Speciale di Lingue e Letterature Straniere, Ragusa, Università di Catania (Italia); Victor MALLIA MILANES, University of Malta (Malta); Antoni MARIMÓN RIUTORT, Universidad de las Islas Baleares (España); Lená MEDEIROS DE MENEZES, Universidade do Estado do Rio de Janeiro (Brasil); Roberto MORESCO, Società Ligure di Storia Patria di Genova (Italia); Carolina MUÑOZ-GUZMÁN, Universidad Católica de Chile (Chile); Fabrizio PANZERA, Archivio di Stato di Bellinzona (Svizzera); Roberto PORRÀ, Soprintendenza Archivistica per la Sardegna (Italia); Sebastià SERRA BUSQUETS, Universidad de las Islas Baleares (España); Dante TURCATTI, Universidad de la República (Uruguay).

### **Comitato di lettura**

La Direzione di AMMENTU sottopone a valutazione (referee), in forma anonima, tutti i contributi ricevuti per la pubblicazione.

### **Responsabile del sito**

Stefano ORRÙ

### **AMMENTU - Bollettino Storico e Archivistico del Mediterraneo e delle Americhe**

Periodico semestrale pubblicato dal Centro Studi SEA di Villacidro e dalla Casa Editrice Aipsa di Cagliari. Registrazione presso il Tribunale di Cagliari n° 16 del 14 settembre 2011.

ISSN 2240-7596 [online]

c/o Fondazione "Mons.  
Giovannino Pinna" onlus  
Via Roma 4  
09039 Villacidro (SU) [ITALY]  
SITO WEB: [www.centrostudisea.it](http://www.centrostudisea.it)

c/o Aipsa edizioni s.r.l.  
Via Bolzano 12  
09126 Cagliari [ITALY]  
E-MAIL: [aipsaedizioni@gmail.com](mailto:aipsaedizioni@gmail.com)  
SITO WEB: [www.aipsa.com](http://www.aipsa.com)

E-MAIL DELLA RIVISTA: [ammentu@centrostudisea.it](mailto:ammentu@centrostudisea.it)

## Sommario

Presentazione	7
Presentation	9
<b>DOSSIER</b>	
<b><i>Studi, contributi e ricordi in onore di Giuseppe Salvatore Doneddu</i></b>	11
<b>A cura di Giampaolo Atzei, Martino Contu, Silvia Doneddu</b>	
– GIAMPAOLO ATZEI, MARTINO CONTU, SILVIA DONEDDU Introduzione	13
– CARLOS MARTÍNEZ SHAW Para Giuseppe Salvatore in memoriam	17
– TIZIANA PALANDRANI L'antro iberico di una Sibilla sarda. Leggenda e storia della Cueva Cerdaña	19
– FABIO MANUEL SERRA La gestione della fiscalità in Villa di Chiesa: Camerlenghi e Clavarî Ordinariî della città regia di Iglesias (secoli XIII-XVII)	32
– GIANNI MURGIA Dall'uso comune delle terre alla proprietà privata: l'azienda agraria degli Aymerich nella contea di Mara Arbarey (sec. XVIII)	57
– GIANFRANCO TORE Grano, annona e calmieri nella Sardegna sabauda	82
– ANGE ROVERE Pascal Paoli et la question agraire	107
– JEAN CHRISTOPHE PAOLI Les différenciations historiques de la montagne insulaire - comprendre les dynamiques socio pastorales en Corse et en Sardaigne	121
– MAURIZIO GANGEMI Viaggiatori, eruditi e notai. La pesca nella Calabria tirrenica meridionale tardo settecentesca	138
– ELOY MARTÍN CORRALES La pesca española en los <i>presidios</i> menores del Norte de África (Melilla, Peñón de Vélez de la Gomera y Peñón de Alhucemas) en el siglo XVIII	150
– GIUSEPPE DONEDDU L'industria mineraria in Sardegna tra Ottocento e Novecento. Il quadro generale	166
– AIDE ESU Isole, modernità e militarizzazione, una storia a margine (poco raccontata)	176
– MARTINO CONTU L'emigrazione giapponese in Uruguay e la sua comunità tra XX e XXI secolo	192
– SILVIA DONEDDU Pubblicazioni del prof. Giuseppe Salvatore Doneddu	207

**FOCUS**

***Il turismo in Sardegna tra storia e nuove prospettive*** 215

**A cura di Emanuela Locci**

- EMANUELA LOCCI Introduzione 217
- SANDRO RUJU Una premessa alla storia del turismo in Sardegna 219
- EMANUELA LOCCI Note sull'ospitalità a Cagliari 225
- NICOLÒ ATZORI Per una antropologia storica del patrimonio culturale. Dalla costruzione simbolica della comunità alla “scoperta” del futuro: uno sguardo fra Marmilla e Campidano 239
- RACHELE PIRAS Per una traduzione del turismo in termini geografici: il caso del Nughedu Welcome in Sardegna 263
- EMANUELA BUSSU Sardegna, un turismo con un futuro diverso 283

## Pascal Paoli et la question agraire

### Pascal Paoli and the agrarian question

Ange ROVERE

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

Ricevuto: 26.09.2022

Accettato: 10.11.2022

DOI: 10.19248/ammentu.428

#### Summary

In the 18th century, the Corsican countryside reached the apogee of the transformation process which, over the long term, saw the progress of agrarian individualism to the benefit of the *Principali*, the notables. These developments bear witness to the transition from a pastoral economy to a predominantly agricultural economy with the sedentarisation of the population. The latter contributes, like the slow disappearance of communal property, to destabilising the life of rural communities forced to set their limits and boundaries. This « municipalization » puts an end to « open land », used by several villages or several pieve. This led to extremely violent conflicts. How did Pascal Paoli, who intended to build a state, deal with all these problems? Wasn't his attitude, made up of powerlessness, also a political and social choice, as the example of Migliacciario shows?

#### Keywords

Rural communities, *Principali*, rural people, shepherds, agrarian individualism, communal goods, rights of use, « open lands », borders, border wars, plain/mountain, *procoj* (concessions), Migliacciario, Genoa, Pascal Paoli

#### Résumé

Le monde des campagnes corses arrive au XVIIIe siècle à l'apogée du processus de transformations qui, sur la longue durée, a vu les progrès de l'individualisme agraire au bénéfice des *Principali*, des notables. Ces évolutions témoignent du passage d'une économie pastorale à une économie à dominante agricole avec sédentarisation des populations. Cette dernière contribue, comme la lente disparition des biens communaux, à déstabiliser la vie des communautés rurales contraintes de fixer leurs limites, leurs frontières. Cette « municipalisation » met fin aux « terres ouvertes », utilisées par plusieurs villages ou plusieurs pieve. Avec, à la clé, des conflits d'une extrême violence. Comment Pascal Paoli, qui entendait construire un État, a-t-il affronté l'ensemble de ces problèmes ? Son attitude, faite d'impuissance, n'est-elle pas, aussi, un choix politique et social comme le montre l'exemple du Migliacciario ?

#### Mots clés

Communautés rurale, *Principali*, ruraux, bergers, individualisme agraire, biens communaux, droits d'usage, « terres ouvertes », frontières, guerres des frontières, plaine/montagne, *procoj* (concessions), Migliacciario, Gênes, Pascal Paoli

La question agraire est au centre des travaux de notre cher Giuseppe avec lequel les échanges, amicaux et fraternels, n'ont jamais cessés depuis notre première rencontre à Bono, en 1988, à l'occasion d'un congrès consacré à G-M. Angioy. Au fil des années, l'empathie commune pour les « gens de la terre », s'est nourrie d'autres affinités, d'un regard convergeant sur le monde d'aujourd'hui et les luttes à mener pour mettre un terme à la domination du capitalisme financier. Grand historien, il était aussi un citoyen pétri de valeurs humanistes. Avec cet hommage, je veux renouer avec l'origine

de nos liens. À Bono, Giuseppe avait centré sa communication sur *Società rurale e rivoltanella campagna* ; comme en écho je mettais penché sur *Rivoluzionee società rurale in Corsica*<sup>1</sup>. Depuis j'ai approfondi cette problématique. Ici, c'est un sujet neuf que je voudrais aborder, qui entre dans une entreprise plus large<sup>2</sup>. En effet, on cherchera en vain dans toutes les biographies qui depuis le XIXe siècle magnifient Pascal Paoli, comment le chef corse, avec sa propre conception des rapports sociaux, a affronté, parmi bien d'autres défis, le monde des campagnes, ses exigences, son refus d'une respiration en longue durée qui rétrécissait son espace de vie<sup>3</sup>.

## 1. Le retrécissement de l'espace

La question vient de loin, largement éclairée par les travaux de Fernand Ettori, Antoine Casanova et Francis Pomponi montrant, par ailleurs, que son évolution ne fait pas de la Corse un cas à part à l'échelle de l'Europe méditerranéenne. Le système agropastoral insulaire avec, à l'intérieur de la communauté rurale, une mise en œuvre des capacités productives par la famille, voire la parentèle, adossées à des droits d'usage multifformes sur des terres communes ou périodiquement ouvertes a cheminé et s'est complexifié des siècles durant<sup>4</sup>. Les lentes transformations se dessinent dès le XIVe siècle<sup>5</sup> avec une accélération à partir de la fin du XVIe lorsque Gênes lance sa politique de mise en valeur et pas seulement sur ce qu'elle considère comme son domaine propre<sup>6</sup>. Elles vont entraîner deux conséquences étroitement intriquées.

### 1.1 Les progrès de l'individualisme agraire

Pilotée depuis Gênes par un *Commissariato della Coltivazione*, la Camera, véritable chambre économique et financière siégeant à Bastia, devient à partir de 1571, une banque de crédit agricole. Elle octroie des prêts aux propriétaires fonciers désireux de mettre en culture leurs terres en friches. Si les emblavures se taillent, et c'est normal dans une économie d'auto-subsistance, la meilleure part, se développent rapidement les cultures arbustives souvent finalisées sur l'exportation vers la Terre Ferme : la vigne dans le Cap corse, l'olivier en Balagne, le châtaignier en Castagniccia mais pas uniquement, les arbres fruitiers un peu partout. Parallèlement, la législation se durcit contre la divagation des troupeaux, complétée par l'obligation d'enclorre *prese* et *circoli* afin de les mettre hors de portée de la dent dévastatrice des chèvres et des moutons<sup>7</sup>. La catégorie de ceux qu'on appelle les *Principali*<sub>2</sub> aux origines diverses,

---

<sup>1</sup> MICHELE PINNA (a cura di), *La Sardegna e la Rivoluzione Francese*, Atti del convegno G.M. Angioy e i suoi tempi, Sassari 1990.

<sup>2</sup> ANGE ROVERE, *Pascal Paoli dans son temps*, à paraître.

<sup>3</sup> Seul FRANCO VENTURI dans *Settecento riformatore*, volume V, tome I, « *La Rivoluzione di Corsica* » a été sensible à cette question sans lui donner tous les développements qu'elle méritait.

<sup>4</sup> ANTOINE CASANOVA, *Évolution historique des sociétés et voies de la Corse. Essai d'approche*, in « Études corses », n° 18-19, 1982 ; du même, *Identité corse, outillages et Révolution française*, Paris 1996.

<sup>5</sup> ANTOINE CASANOVA, *Caporaux communautés rurales*, in « Corse Historique », n° 16, 1964 et n° 26, 1967 ; ANTOINE FRANZINI, *La Corse au XVe siècle*, Éditions A. Piazzola, Ajaccio 2005.

<sup>6</sup> FERNAND ETTOTI, *Inféodations et mise en culture des plaines corses aux XVIe et XVIIe siècles*, in « Études corses », n° 6, 1955 ; *Emphytéotes et fermiers du domaine public au XVIIe siècle*, in « Études corses », n° 9, 1956 ; *La mise en valeur agricole de la Corse au XVIIe siècle*, in « Études corses » n° 15-16, 1957 ; FRANCIS POMPONI, *Essai sur les notables ruraux en Corse au XVIIe siècle*, La Pensée universitaire, Aix-en-Provence 1962 ; *La politique agraire de la République de Gênes en Corse (1570-1730)*, « Istituto di scienze storiche dell'Università di Genova », volume V, Gênes 1983 ; ANTOINE-LAURENT SERPENTINI, *La Coltivazione*, Éditions Albiana, Ajaccio 2003.

<sup>7</sup> Rappelons que la *presa* est la terre consacrée par la communauté aux céréales, le *circolo*, est voué aux cultures arbustives.

connaît un premier âge d'or pendant que la structure de la société devient de plus en plus pyramidale et inégalitaire.

Pierre Lamotte, dans ses articles pionniers, a montré comment à Fozzano, dans le Delà des Monts, grâce aux ventes d'huile et de céréales, les familles dites « aborigènes » car à l'origine de la fondation du village, seules utilisatrices des terrains communaux, par, aussi, le jeu des mariages, des héritages et des ventes, mais également l'accaparement des fonctions politiques ont consolidé leur richesse foncière et leur pouvoir. Michele Durazzo en est le parfait représentant : il exploite, avec six ou sept familles de domestiques et de colons, un vaste domaine de 2000 hectares à Campomoro, en partie agrandi par usurpation du communal pour services rendus à la République. Pro-génois au début de la révolte, il change de camp en 1746 avec sa clientèle et une partie de ses *aderenti* avant de retourner, après avoir regardé un temps, du côté de Versailles, dans le giron de la Sérénissime<sup>8</sup>. Nous même avons eu l'opportunité de nous pencher sur un autre exemple d'« individualité sociale », Pier Simone Ginestra<sup>9</sup>. Notable d'Oletta dans le riche Nebbio, il a une véritable obsession : élargir et moderniser son patrimoine bien au delà de sa région : à Bastia, dans le Cap corse, dans la plaine de Biguglia et jusqu'à Volpajola et Campitello. Prenant appui sur les mesures mises en place il plante sans relâches oliviers, châtaigniers, noyers, amandiers, figuiers, y compris sur des portions des communaux qu'il finit par s'approprier. L'enrichissement se fait également par les mécanismes de la rente constituée et de la « *manpresa* », la saisie du bien lorsque le débiteur n'arrive pas à rembourser son prêt : entre 1718 et 1723 il a engrangé par cette voie pour une valeur de 6274 livres. De manière classique, l'exploitation est confiée aux autochtones par le biais des multiples contrats alors en vigueur : l'*erbatico* pour les terres données en pacage, le *terratico* pour celles cultivées par des métayers totaux ou partiels, l'*affito* car l'homme loue ses moulins et pressoirs, le tout à des conditions draconiennes mettant les familles en dépendance. S'y ajoutent les travailleurs saisonniers venus chaque année d'Italie<sup>10</sup>. Pier Simone donne à voir un beau témoin de son temps.

Ces deux cas de figures, qui pourraient être multipliés<sup>11</sup>, ne doivent pas occulter la généralisation du grignotage du communal à de beaucoup moindres échelles mais aux effets cumulatifs sur le long terme. En juin 1671, les procureurs de Bocognano entendent que soit respecté « l'usage ancien » des terres communes et exigent qu'il soit mis un terme à « la mauvaise habitude prise par certains de les labourer pour se les réserver ce qui donne lieu à de contestations et à des rixes »<sup>12</sup>. Le 20 novembre 1678 les Anciens de Corte prient le gouverneur de contraindre ceux qui ont usurpé le communal de le restituer<sup>13</sup>. Même chose à Tralonca<sup>14</sup> et à Pietraserena où le podestat Marc'Aurelio, élu illégalement, abusant de sa puissance et de sa richesse « usurpe le

<sup>8</sup> PIERRE LAMOTTE, *La structure sociale d'une communauté de la Rocca, Fozzano*, in « Études Corses », n° 11, 1956 ; du même, *Michele Durazzo*, in « Études Corses », n° 15-16, 1957. Sur ce personnage voir ANTOINE-LAURENT SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff roide Corse*, Éditions Albiana, Ajaccio 2011.

<sup>9</sup> ANGE ROVERE, *Piersimone Ginestra, un notable corse au XVIIIe siècle*, « *Bulletin de la Société des Sciences* », fasc. 650, 1986. Sera cité « BSSHNC ».

<sup>10</sup> Dans son *Livre de Raison* il donne ce conseil à son fils : pour obtenir de bons rendements « il faut avoir une famille étrangère et non corse et famille qui ne soit pas composée d'un seul individu. Car les étrangers sont plus amis de la fatigue que les Corses ». Voir à la Bibliothèque Municipale. Bastia, Fonds Patrimonial, dans les « Registres d'embarquement du port de Bastia de 1771 à 1779 », la part considérable occupée par les travailleurs saisonniers italiens.

<sup>11</sup> ANGE ROVERE, *Mathieu Buttafoco. Un homme dans le siècle des Révolutions*, Alain Piazzola édition, Ajaccio 2015.

<sup>12</sup> ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORSE DU SUD, Attifatti in visita, C 21. Ce Centre sera cité ADCS.

<sup>13</sup> *Idem*, C 29.

<sup>14</sup> *Idem*, C 55.

bien des pauvres », prête à des taux usuraires et avec son nombreux bétail cause des dommages aux blés, aux vignes et aux jardins<sup>15</sup>. La « Révolution de Corse » ne pouvait en aucun cas freiner le processus. En juin 1753 les Pères du commun d'Erbajolo introduisent une supplique pour que Altibello Ottaviani et Don Agostino cessent de s'emparer des terrains collectifs<sup>16</sup> ; à Calacuccia les habitants se heurtent à Cosimo et Francesco qui ne veulent pas abattre leurs clôtures car, argumentent les mis en cause, « d'autres l'ont fait depuis longtemps et ils ne les enlèveront que lorsque tout le monde fera de même »<sup>17</sup>. Les Pères du commun et la podestat de Lucciana s'indignent auprès du *Magistrato* de Bastia : les terres dites *Porette* sises à la plaine sont indivises or un certain nombre de particuliers les mettent en culture au prétexte qu'elles leur appartiennent. Parmi eux les puissants Bagnaninchi et les Sansonnetti<sup>18</sup>. Ne perdons pas de vue que ce qui est en question, pour la majorité des ruraux : avec cet accaparement, c'est tout simplement leur survie du fait de la disparition des multiples droits d'usage sur les surfaces libérées par les moissons, les cueillettes ou les récoltes de châtaignes. Un seul exemple qui en dit long, celui de Calcatoggio. Giovanni Gentili et Domenico Borgomano écrivent à Paoli au nom des « *signori e benemeriti* » (distingués et respectables) du village qui entendent réserver, « par usage ancien », le commun aux seuls propriétaires de bœufs. Or « certains appartenant à la plèbe » prétendent le mettre en culture selon leur bon plaisir et « ont gagné à leurs prétentions imaginaires d'autres gens du bas peuple » pour le plus grand dommage de « la meilleure part de la communauté » dont les « colons » et les « serviteurs » ne peuvent plus travailler en paix<sup>19</sup>. Une lettre illustrant, une fois encore, les clivages sociaux loin du mythe de la société corse égalitariste et, de la part du « *popolaccio* », une forme de résistance qui, avec les flambées des délits agraires, est une réponse au rétrécissement de l'espace et pas uniquement dans les limites du terroir communautaire.

## 1.2 « Municipalisation » et fin des « terres ouvertes »

Le 22 octobre 1759, Agostino de Soveria est tué par Carlo Maria de Tralonca dans une rixe impliquant leurs bergers respectifs. Raison de la bagarre ? Le coupable a voulu s'emparer des bêtes de la victime « sur le motif des frontières, fixées ou non, entre leurs communautés »<sup>20</sup>. En novembre les habitants de Vescovato et de Loretto di Casinca s'affrontent à propos de l'utilisation de la plaine où les derniers gardaient leurs troupeaux<sup>21</sup>. Le 8 juin 1763 les gens de Tolla et de Corticchiato, pour des raisons identiques, font parler les arquebuses : deux morts de chaque côtés et plusieurs blessés<sup>22</sup>. En avril 1769, Domenico Arrighi informe Paoli qu'il craint le pire entre Calenzana et Montemaggiore au sujet de terrains situés à la montagne que se disputent les deux communautés<sup>23</sup>. Nul besoin d'allonger la liste : la Corse est un volcan. Tous les villages sont concernés par cette « guerre des frontières » s'ajoutant à toutes les autres formes de conflits. Elle vient de loin avec ses deux processus intriqués, la fixation des limites des communautés et la fin des « terres ouvertes ».

---

<sup>15</sup> *Idem*, C 78.

<sup>16</sup> ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE CORSE, Gouvernance corse, liasse 57. Ce centre sera cité ADHC.

<sup>17</sup> *Idem*, liasse 4, lettre de Paolo Negroni et Francesco Acquaviva du 7 mars 1763.

<sup>18</sup> *Idem*, liasse 126, juillet 1765.

<sup>19</sup> *Idem*, liasse 78, courrier enregistré à Corte le 7 août 1767.

<sup>20</sup> *Idem*, liasse 2 ; voir aussi liasse 78.

<sup>21</sup> *Idem*, liasse 124.

<sup>22</sup> *Idem*, liasse 4 et 6.

<sup>23</sup> *Idem*, liasse 9, lettre du 19 avril 1769.



Comme en Sardaigne<sup>24</sup>, en Ligurie<sup>25</sup> ou dans certaines régions du royaume de France<sup>26</sup> nous sommes, en cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'apogée du processus « d'enfermement municipal ». Le 13 octobre 1703, le gouverneur fait reconnaître les limites des territoires des communautés d'Appietto, Alata, Bocognano, Mezzana, Tavera et Calcatoggio<sup>27</sup> ; en 1706 il ordonne à Popolasca et Prato de se cantonner à l'avenir dans leur périmètre respectif<sup>28</sup>. Le voisin devient désormais « *u furesteru* », l'étranger. En août 1764 les porte-paroles de Talasani demandent au *Magistrato* de Bastia qu'il décrète qu'aucun « *forestiero* » ne puisse désormais amener ses bêtes sur leur territoire sous peine de se les voir confisquées sinon tuées<sup>29</sup>. Ces exemples croisent la problématique de l'individualisme agraire. Ils illustrent, sur leur registre propre, le passage d'une économie à dominante pastorale vers une économie de plus en plus tournée vers l'agriculture et donc la sédentarisation des populations dans des limites territoriales bien définies. Ils disent aussi une nécessité car ils sont la conséquence de la « faim de terres » générée par la *Coltivazione* dans une conjoncture, en outre, de plus en plus difficile<sup>30</sup>. Un beau témoignage, celui de Serraggio en juin 1667 lorsque la communauté introduit une requête auprès de gouverneur : l'agriculture s'y est développée de manière telle qu'il n'est plus possible, étant donné l'interdiction du pacage dans les *circoli*, de nourrir le grand nombre de bestiaux qui représentent la plus importante ressource des habitants ; ils demandent la suppression de la prohibition<sup>31</sup>. Mais, si le dispositif déployé par Gênes a été moteur dans cette évolution, n'ayons garde d'oublier le rôle de l'Église qui, avec le concile de Trente, a fait obligation à chaque paroisse de définir ses frontières et de se doter d'un curé. Elle a sa part dans la « municipalisation » du territoire. Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les évolutions sociales et les déplacements des hommes en fonction des nouveaux impératifs s'accompagnent d'un regroupement de quartiers et de hameaux dispersés pour former de nouvelles communautés avec leurs églises paroissiales. La pratique des « terres ouvertes » était scellée.

Cette qualification concerne les espaces qui, selon des « temps immémoriaux » disent les intéressés, étaient utilisés par les communautés d'une même *pieve* ou par plusieurs d'entre elles selon des pratiques qui ont évolué au fil des ans. Bastelica, dans le Delà des Monts au cœur de la vallée du Prunelli, a fait l'objet d'une belle étude sur laquelle nous allons d'abord nous appuyer car emblématique des processus que nous explorons<sup>32</sup>. Gros bourg de moyenne montagne il s'est progressivement individualisé en réunissant hameaux et *villette* en même temps que ses voisins, Tolla, Ocana, Cauro,

---

<sup>24</sup> GIUSEPPE DONEDDU, *Ceti privilegiati e proprietà fondiaria nella Sardegna del secolo XVIII*, Giuffrè Editore, Milano 1990 ; GIANNI MURGIA, *La società rurale nella Sardegna sabauda (1720-1847)*, Edizione Grafica del Parteolla, Cagliari 2000.

<sup>25</sup> EDOARDO GRENDI, *La pratica dei confini, Miglia contro Sassello*, « Quaderni Storici », décembre 1986.

<sup>26</sup> « Annales du Midi », n° 243, 2003, consacré à *Police champêtre et justice de proximité*.

<sup>27</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 45.

<sup>28</sup> *Idem*, C 47.

<sup>29</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 126. Notons ici que « l'étranger » peut être la famille installée dans le village depuis plusieurs générations. C'est le cas à Ocana où elle n'a pas le droit de « jouir des dits enclos communaux » selon une convention « immémoriale » établie par la population. Le recours à la justification par le passé traduit en fait la raréfaction de la terre disponible. Voir ADCS, Attifatti in visita, C 67.

<sup>30</sup> N'oublions pas en effet la succession des mauvaises récoltes même si celles des années 1764-1765 sont les plus dramatiques.

<sup>31</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 9.

<sup>32</sup> FRANCIS POMPONI ET JEAN-JACQUES USCIATI, *De Bastelica à Bastelicaccia. L'homme et l'espace en Corse-du Sud*, Éditions A. Piazzola, Ajaccio 2006. On peut se référer également à ANTOINE FRANZINI, *Lama dans l'Ostriconi*, Sagep Editrice, Genova 1992 et (collectif) *Zicavu, una mimoria per dumani*, Diffusion Edisud, 1985.

Eccica, Suarella. Ces villages se sont partagé une partie de la *piaghja* consacrée à la céréaliculture et à l'élevage domestique. Les Bastelicais s'y sont taillés la meilleure part, divisée en trois quartiers, les *terzieri*, chacun d'entre eux « propriété » d'un groupe familial « aborigène » mais respectant les prescriptions définies par les *Statuti* de 1571 sur les servitudes communautaires. Nous retrouvons ce que nous avons vu pour Fozzano. Et comme ici se produit une progressive privatisation du communal par certaines familles qui gagnent en surface sociale, les Costa, les Benielli, les Martininghi ayant, comme les Durazzo et Ginestra, fermiers, bergers et métayers qui sont aussi leurs « clients ». Nous sommes dans l'infra-communautaire même si les accrochages ne manquent pas avec les villages voisins, Ocana ou Cuttoli et Corticchiato<sup>33</sup> en particulier. Mais la « guerre des confins » oppose surtout Bastelica et Ajaccio.

Une grande partie des plaines à l'embouchure des fleuves Prunelli et Gravona, globalement le secteur de Campo dell'Oro et de la Confina, était « terre ouverte » à la transhumance des éleveurs-cultivateurs des deux vallées. En 1472, avec la fondation d'Ajaccio, Gênes, d'autorité, inclut une large portion de ce territoire dans le préside, y installe des colons et multiplie les concessions privées au détriment de Bastelica, des autres communautés de la *pieve* mais également des *pieve* voisines, Celavo et Mezzana. Même si, dans un premier temps, ces terrains ne sont pas complètement fermés, sur ce qui leur reste les habitants de l'arrière pays doivent partager leurs droits d'usage, sans réciprocité, avec les Ajacciens et, de plus en plus, payer pour en jouir<sup>34</sup>.

Leur propriété devient théorique et les affrontements vont aller crescendo<sup>35</sup>, avec des explosions d'une violence inouïe telle celle rapportée par L. Campi. Pendant l'hiver 1731, vingt-et-un bergers de Bastelica appartenant à la famille Frassati amènent leurs troupeaux sur les pâturages de Campo dell'Oro ; venue les déloger la troupe génoise est, dans un premier temps, repoussée. La contre-offensive est terrible : les bergers sont tués et un jeune garçon fait prisonnier. Conduit à Ajaccio avec, au tour du cou, les têtes tranchées de six de ses parents, promené à travers la ville, il est lui même décapité puis dépecé en plusieurs quartiers exposés en divers endroits du préside<sup>36</sup>.

Exemple emblématique disions nous parce Bastelica donne à lire le faisceau de causalités au cœur de l'évolution de la formation économique et sociale. D'autres, à une moindre échelle, n'en illustrent pas moins les tensions générées par « l'enfermement municipal ». Le 8 août 1756 Paoli s'inquiète : « Il y a huit jours une escarmouche s'est déroulée entre La Porta et Croce pour la forêt qu'elles se disputent » avec trois morts comme résultat<sup>37</sup>. Cette affaire, grosse de conséquences politiques, l'empoisonnera jusqu'à la fin de son Généralat car elle impliquait également Quercitello, Ficaja et Stoppia Nova<sup>38</sup>, communautés de l'Ampugnani un des points d'encrage essentiel de son pouvoir. La raison du litige, l'utilisation du bois de Santo Pietro d'Accia où elles avaient l'habitude d'estiver, chacune « signant » la parcelle de terrain temporairement occupée mais maintenant devenu objet d'affrontement. Même cas de figure en Balagne entre Lavatoggio et Catteri celle-ci revendiquant « la véritable, légitime et actuelle possession du territoire communal au lieu

<sup>33</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 53.

<sup>34</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 69, requête du noble Francesco Saverio Rossi d'Ajaccio, fermier du domaine de la Confina, pour que les bergers de Bastelica soient tenus de lui payer l'*erbatico*.

<sup>35</sup> *Idem*, C 73, requête de Gratio Morrazzani, fermier des herbages de la plaine de Campo dell'Oro, pour être remboursé des dommages causés à ses pâturages par ceux de Bastelica, « gens plus enclins à la violence qu'à la raison », et pour recevoir l'assurance qu'à l'avenir il ne pourra plus être molesté.

<sup>36</sup> LOUIS CAMPI, *Notes et documents sur la ville d'Ajaccio*, Ajaccio 1901.

<sup>37</sup> Docteur Perelli, lettre de Paoli à son père, « BSSHNC ». Perelli a entrepris à partir de 1881 et sur plusieurs années la publication de la correspondance de Paoli.

<sup>38</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 78.

ditColletoloNiolo « à partir de Pietra Rossa »<sup>39</sup>. Malgré un jugement de mars 1759 lui faisant obligation de « demeurer sur l'usage ancien » (*antico piede*) au sujet des terres dénommées Villaneto, Scolca, « *di prepotenza* », s'en empare au détriment de Vignale. La violence tant redoutée a fini par exploser<sup>40</sup>. Évoquons aussi le cas de Vescovato voulant désormais interdire à Loreto di Casinca, village perché de la *pieve*, d'utiliser la plaine pour ses troupeaux et ses emblavures et, de surcroît, lui refuser la possibilité d'envoyer ses bêtes sur son *circolo*, comme c'était la coutume, après le « *furestu* », une fois donc terminée la récolte des châtaignes<sup>41</sup>.

Restons sur cette plaine orientale pour élargir la problématique des « terres ouvertes » avec le cas de Santa Lucia et San Giovanni di Moriani. Depuis toujours elles avaient en commun le lieu ditOlivato sur lequel les habitants des deux villages ont fini par se constituer des propriétés privées. Instance est introduite auprès du *Magistrato* d'Aleria pour trancher la question de la jouissance exclusive. Santa Lucia est aussi en conflit avec La Parata d'Orezza, de l'autre côté de la montagne, à propos de la possession de la forêt de Chiachiccia<sup>42</sup>. Problème du même ordre entre l'actuel VeloneOrneto, en Tavagna, lui aussi limitrophe avec la *pieve* d'Orezza et plus précisément avec Monaccia. Les représentants de Velone argumentent que « toute communauté peut regrouper la totalité de son territoire et son *circolo* en pleine propriété comme cela se pratique dans toutes les *pieve* et villages, ce qui est conforme aux lois et consacré par la coutume ». D'ailleurs, Monaccia n'a aucun droit sur le flanc oriental du mont Saint Barthélémy où est situé le vieux village d'Orneto avec une chapelle, un desservant rétribué et trois familles payant leur dîme à l'évêque de Mariana., et de conclure que ceux de Monaccia seraient bien en peine d'exciper d'une quelconque preuve sur « leurs droits imaginaires »<sup>43</sup>. Clairement donc la revendication de l'appropriation pleine et entière amalgame le recours au passé et le processus en cours comme si ce dernier était de toute éternité. Ailleurs, à l'inverse, l'histoire justifie la sauvegarde de la tradition. Ainsi à Omessa, dans le Talcini, qui « a toujours fait des coupes de bois » à Pineto, dans le Vallerustie, sans qu'il y ait jamais eu de problème (*senza essere perturbato o molestato*). Or, en septembre 1760, Aïti met son veto ; d'où une instance « pour éviter le péril de malheurs imminents entre les deux communautés »<sup>44</sup>. Le pire à bien failli arriver à Santo Pietro, dans le Nebbio, dont les gardiens ont saisis 13 moutons aux bergers d'Urtaca (*pieve* de Canale) qui non seulement ont envahi son territoire mais aussi occupé des terrains en litige. En représailles les gens d'Urtaca « déboulèrent en foule (*si mossero a popolo*) et arrivés sur la montagne commencèrent à tirer sur ceux de Santo Pietro »<sup>45</sup>.

Si nous tournons nos regards vers le Delà des Monts, les situations sont en tous points identiques même dans les querelles opposant Piana, Marignana et Renno pour la réoccupation des terres de Paomia où les Grecs, installés par Gênes, avaient été chassés au tout début de la révolte<sup>46</sup>. Le long conflit entre Zicavo et Sartene est connu depuis que les deux communautés ont commencé à se réapproprier la plaine du bas

---

<sup>39</sup> *Idem*.

<sup>40</sup> *Idem*, liasse 124, un dossier.

<sup>41</sup> *Idem*, liasses 78, 122 et 125 ; dans la liasse 124, pour la même *pieve*, le différent entre Penta et Porri.

<sup>42</sup> *Idem*, liasses 77 et 120.

<sup>43</sup> *Idem*, liasses 78 et 126.

<sup>44</sup> *Idem*, liasse 2.

<sup>45</sup> *Idem*, liasses 8 et 16.

<sup>46</sup> *Idem*, liasse 8, un long rapport rédigé par Renno le 26 octobre 1767. Sur les grecs installés à Paomia et leurs vicissitudes à partir de 1730 voir MICHEL STEPHANOPOLI DE COMMENE, *Histoire des grecs-Maniotes en Corse*, Études Laconiques, 2 volumes, Athènes 1997 et FRANCIS POMPONI, *Une colonie grecque en Corse au XVIIIe siècle*, « Cahiers de la Méditerranée », série spéciale n° 2, 1974.

Taravo à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Ne cédon pas au manichéisme : à l'intérieur de chacune de ce communautés existent de fortes tensions entre bergers et colons installés à la « *piaghja* », entre ceux-ci et les propriétaires des terres ou des troupeaux dont ils sont les dépendants. Restons sur le différent que nous sommes en train d'explorer : le 25 novembre 1768 les *Anziani* de Sartene écrivent à Paoli pour s'insurger contre les Zicavais, envahisseurs de leur juridiction, qui se permettent de pâturer près de leur *circolo* sans vouloir payer, pas même les amendes pour leurs larcins et les dégâts occasionnés et ce en contravention avec toutes les conventions. Il est indispensable de faire respecter les « *inalterabile consuetudine* » d'autant que si on se plonge dans les *Criminali*<sup>48</sup> on n'y trouvera personne de Sartene jugé comme voleur ou accusé de vol, alors que par contre, depuis toujours, les Zicavais « nous oppriment »<sup>49</sup>. Une lettre dans laquelle les *sgio* (les *Signori*) ne peuvent s'empêcher de laisser transparaître leur racisme social à l'égard des « gens de peu ».

La même année Marco Aurelio Rossi, procureur de Talavo, retrace l'histoire des « terres ouvertes » au sud du Golfe d'Ajaccio. Tout commence en 1593 lorsque Gênes accorde aux Talavais en association avec Cauro et l'Ornano la possibilité de construire un certain nombre de tours sur le littoral afin de le mettre en défense contre les barbaresques. En retour, la plaine devient d'un « usage communautaire exclusif » entre les trois *pieve* sans que quiconque puisse en revendiquer une parcelle en bien propre. Mais au fil des ans la situation évolue. Cauro s'est d'abord vue accorder l'ancien comté de Frasso et les terrains limitrophes avec Bastelica ; en 1725, Talavo et Ornano se sont partagés les lieux-dits Asprivo, Piano et Coti. Restent alors en commun entre ces deux circonscriptions les secteurs de Castagna et d'Isolella. Le temps est venu de mettre fin à l'indivision dans un contexte politique nouveau, celui de la construction de l'État paolien. Afin de mettre fin au différent, des représentants ont été désignés par les parties pour porter le problème devant le *Magistrato* d'Istria qui doit suspendre son jugement suite à la décision du Conseil d'État transférant le dossier au siège de la Rota civile à Corte.<sup>50</sup> La sentence rendue par cette dernière est refusée par l'Ornano qui s'empare de la part dévolue aux Talavais privés ainsi des espaces nécessaires à leur survie. Le cas est classé p. Sauf que ce comportement « nuit gravement aux intérêts de la Nation » car, manifestement « Ornano semble chercher plus les troubles que l'union et la paix » puisque « comme dans le passé et aujourd'hui encore elle veut mettre ses armes au service des Français nos ennemis communs » argumente, en ce crucial automne 1768, la *pieve* s'estimant lésée<sup>51</sup>. À l'intérieur de ce cadre général, le conflit entre l'Ornano et le village de Zevaco (appartenant au Talavo) à propos de la portion de la plaine de Coti que la première a reçu, nous l'avons vu en 1725, jette aussi son éclairage : les Zevacais disent la posséder « de temps immémorial » mais au nom de sa communauté, le 10 mai 1767, le chanoine Pasquale Susini s'adresse à Paoli : « de graves ruptures sont imminentes » d'autant que les gens du Talavo n'ont aucune confiance dans la président du *Magistrato*, Gio. Battista Ornano « à la fois juge et partie »<sup>52</sup>. Dossier riche d'enseignements donc permettant de croiser la question agraire avec la fin de l'aventure paoline (la guerre avec la France débutée fin juillet

<sup>47</sup> Zicavo, *una mimoria per dumani*, cit.

<sup>48</sup> Les *Criminali* collationnent, aux ADCS, les procédures criminelles à partir de 1661.

<sup>49</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 18.

<sup>50</sup> *Idem*, liasse 78, lettre du 24 février 1768. Le 15 mai 1768 par le traité de Versailles Gênes a cédé la Corse à la France dont les armées passent à l'offensive contre l'indépendance de l'île à la fin du mois de juillet. Les *Principali* de l'Ornano ont abandonné Paoli pour se rallier à Louis XV.

<sup>51</sup> *Idem*, liasse 18, lettre du 8 octobre 1768.

<sup>52</sup> *Idem*, liasse 8.

1768) et le mode de gouvernance du Général, ses hésitations confronté qu'il était au « *spirito di partito* », à la force des processus en cours et à la pression des siens. Pression que nous retrouvons avec Lepidi. Il est l'homme fort de Paoli dans la *pieve* de Serra, et prétend enclore « en conformité des statuts et de la loi » les terres dites « Vendonico », dans la plaine d'Aleria, avec le fossé qui les irrigue et la route qui les dessert. L'émoi s'empare des communautés de Zuani et Zalana car les bergers cultivateurs de la moyenne montagne se verraient privés de leurs « *case di campagna* », entendons leurs installations temporaires utilisées lors de la transhumance, alors que « *ab immemorabile* » ils ont jouit de la servitude sur le fossé, la route et l'utilisation des dites terres »<sup>53</sup>.

## 2. Pascal Paoli dans la continuité

Les « Révolutions de Corse » pouvaient d'autant moins combattre ces logiques profondes que Paoli et ses prédécesseurs s'inscrivent dans leur continuité : en matière de délits agraires les deux premiers généraux élus par les révoltés édictes des lois plus dures que les *Statuti* génois<sup>54</sup>. L'ordre social contre la *sfrenata licenza del popolo* était leur préoccupation première. Tout naturellement les pétitionnaires de Calcatoggio, évoqués plus haut, obtiennent satisfaction auprès du *Magistrato* et demandent confirmation du jugement par la Rota Civile. Toujours pour restreindre les droits d'usage, des habitants de Pianello s'adressent à Paoli car « le fonctionnement du *circolo* est perturbé par certaines personnes du village » ; le 8 novembre 1757 il est tranché en leur faveur<sup>55</sup>. C'est également le cas à Bisinchi pour interdire le « pacage là où il y a des jeunes pousses » et à Valle d'Orezza contre ceux qui laissent divaguer chèvres et cochons<sup>56</sup>. Le 6 février 1761, ordre est donné aux Pères du Commun de Moltifao de clôturer tout lieu cultivé sous peine d'une amende de 2 lires par feu et de 25 pour la communauté<sup>57</sup>. À Olmeta du Cap, en septembre 1765, « en vertu de l'article III des *Statuti* [...] la partie la plus saine du peuple » élabore un règlement en 25 points afin d'aggraver les peines tombant sur les contrevenants<sup>58</sup>. Inutile de poursuivre l'énumération : nous sommes dans la perpétuation de la politique génoise visant à protéger emblavures et plantations contre la dent dévastatrice du bétail, l'indiscipline des bergers et éleveurs, pendant que se modifient les équilibres au sein des communautés rurales au détriment de ceux pour qui les usages collectifs sont une nécessité vitale et pour ceux qui ont besoin d'espace sur une échelle plus vaste.

En effet, rien ne change non plus au regard de la « guerre des limites » : comme Gênes le Gouvernement corse accompagne le processus en longue durée sans être en mesure d'en gérer les conséquences. Le 20 août 1759 est confirmé le décret pris lors de la dernière consulte : dans les litiges opposant deux communautés celle qui introduira l'instance devra saisir le Conseil d'État et présenter deux otages « *dei migliori del paese* », potentiellement responsables des dégâts provoqués par les habitants de leur village en sus d'une pénalité de 100 écus d'or<sup>59</sup>. En fait, la mesure était en vigueur depuis des décennies<sup>60</sup>, et dans la marche au lent perfectionnement de l'État le

---

<sup>53</sup> *Idem*, liasse 121.

<sup>54</sup> AMBROGGIO ROSSI, *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, livre VI, consulte de Corte du 19 janvier 1731, « BSSHNC », fasc. 202-205, 1897.

<sup>55</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 78.

<sup>56</sup> *Idem*, liasse 126.

<sup>57</sup> *Idem*.

<sup>58</sup> *Idem*, liasse 155/3.

<sup>59</sup> *Idem*, liasse 24.

<sup>60</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 52 à propos des dégâts commis par les bergers de Levie, Zonza, San Gavino et autres villages ; C 78, concernant les communautés de la *pieve* de Talcini ; ADHC, Gouvernement corse,

règlement de cette question va d'abord échoir aux *Magistrati* régionaux ou à des commissaires spécialement missionnés. La réforme de mai 1767 transfère le règlement des différends à la Rota Civile<sup>61</sup>. Probable tentative pour d'échapper aux jugements partisans<sup>62</sup>.

Quelle qu'elle soit, l'instance concernée, invoquant « la paternelle attention de S. E », demande aux parties, conformément à ce qui se pratiquait du temps de la République, de fournir les pièces authentiques permettant de trancher<sup>63</sup>. Au terme de l'enquête il est souvent décidé de ne rien décider, d'exiger le respect de la coutume. Ainsi pour Chidazzo et Marignana par le *Sindicato* le 20 septembre 1765 et le Conseil d'État en décembre 1767<sup>64</sup> ; pour Lento contre Pietralba en octobre 1756 ou encore dans le vieux contentieux entre Novella et Palasca à propos de l'étang de l'Ostriconi<sup>65</sup>. Celle qui passerait outre étant passible des peines prévues. Ce qui ne met aucunement un coup d'arrêt aux affrontements : Santo Pietro pour ne pas avoir tenu compte de la sentence l'opposant à Urtaca voit ses Pères du commun jetés en prison et condamnée à payer les dégâts commis<sup>66</sup>. Le non respect des arbitrages plonge dans les réalités corses du temps. Les haines accumulées y ont aussi leur place : Pier Domenico de Cuttoli avertit que son village n'est pas prêt d'accepter les mesures édictées par le tribunal car ce dernier n'a pas pris en compte « les odieux homicides commis par les gens d'Ocana contre les nôtres [...] un jour ou l'autre il en résultera un grand malheur » ; de même à Bastelica à cause d'un meurtre commis en bande organisée<sup>67</sup>. A sa part aussi « l'esprit de parti » : « les bergers de Tavera, à l'instigation de Michele Angelo Tavera et Paolo Battista Ferri, ont violé l'ordre donné par Folacci soucieux de protéger ses parents ; en retour les Bastelicais ont saccagé leurs *chiosi* au mépris de la défense qui leur avait été faite »<sup>68</sup>. Mais l'essentiel réside dans l'acceptation par l'État de « l'enfermement municipal » au détriment, disent les communautés, de leurs « droits historiques ».

Les bergers de Lento (*pieve* de la Custera, aujourd'hui canton de Campitello) sont en conflit avec Pietralba (*pieve* de Canale). En 1756 les autorités refusent de statuer, mais en septembre 1759 intervient un jugement favorable aux premiers. Nonobstant Pietralba continue à agir comme par le passé et, en 1760, les terres en litige font l'objet d'un partage<sup>69</sup>, sans apaiser le différent : « les habitants de Pietralba, se lamente Paoli, se plaignent des gens de Lento qui viennent paître sur les territoires qui leur sont interdits. Ces communautés entrent facilement en guerre »<sup>70</sup>. Sorio, dans le Nebbio, est lui aussi confronté aux « Lentinchi » qui « par la force continuent à envahir notre *presa* quand bien même il nous est arrivé de saisir leurs biens conformément aux instructions du *Magistrato* et des *Statuti* »<sup>71</sup> ; le village en appelle au Général « avant de prendre une grave résolution »<sup>72</sup>. Dans sa querelle avec Moltifao, Asco excipe d'un accord signé le 17 octobre 1728, mais le commissaire Rocca, le 13

---

liasse 170 voir Serraggio contre Venaco ou les conflits entre les communautés du Bozio.

<sup>61</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 56, lettre du 26 novembre 1767.

<sup>62</sup> Voir note 52.

<sup>63</sup> ADCS, Attifatti in visita, C 62 et 68 pour Evisa par exemple ; Gouvernement corse, liasse 78 à propos de Lavatoggio et Catteri entre autres.

<sup>64</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasses 28 et 223.

<sup>65</sup> *Idem*, liasse 78.

<sup>66</sup> *Idem*, liasses 8, 16 et 208.

<sup>67</sup> *Idem*, liasse 5, lettre du 21 juin 1764.

<sup>68</sup> *Idem*, liasse 3, lettre du 22 novembre 1762 ; voir aussi, par exemple, liasse 78 le dossier Perelli contre Novale d'Alesani ou liasse 171 le différent entre Vivario et les communautés voisines.

<sup>69</sup> *Idem*, liasse 78.

<sup>70</sup> *Idem*, liasse 12, lettre du 23 août 1763.

<sup>71</sup> *Idem*, liasse 7, lettre du 15 juin 1766.

<sup>72</sup> *Idem*, liasse 122, lettre du 23 juin 1766.

décembre 1758, se prononce favorablement pour la première parce que les choses ont depuis évolué sur le terrain ; sa conclusion est contestée et les hostilités se poursuivent<sup>73</sup>. À propos des terres de Colletto la Niello, Catteri fournit quantité d'écrits portant sur des contrats d'utilisation afin de prouver sa propriété. Le glissement de sens est significatif. Or, nous dit Lavatoggio, les enquêteurs « ayant moins à cœur la justice que la paix entre les deux communautés » ont procédé à un partage ; s'estimant lésée, cette dernière attaque le jugement, ainsi d'ailleurs que Catteri, pour la même raison<sup>74</sup>. Castifao (pieve de Caccia) entend modifier le système d'utilisation des *prese* qu'elle exploitait de concert avec Pietralba (pieve de Canale) ; déboutée, elle introduit un recours « méchant, irrégulier et injuste » plaide celle-ci dans un long rapport évoquant « *l'antichissimo sistema* » et les graves événements de 1747 lors d'une première tentative de mise en question. Néanmoins, en juin 1762, dans la logique des évolutions en cours, raison est donnée à Castifao<sup>75</sup>. Evisa dit l'avoir emporté devant les tribunaux, mais « depuis six ans les gens du Niolo ne cessent de nous tourmenter et de nous contester la possession et l'exploitation du Sia, pourtant notre propriété »<sup>76</sup>. Mais laissons de côté le cas du Niolo, pays de bergers, avec sa double problématique liée à la transhumance et à la lente sédentarisation sur les plaines du nord-ouest des populations descendues de la montagne, pour nous intéresser au Miglicciaro emblématique des intrications entre question agraire, politique de l'État paolien et, en partie, miroir de l'échec de ce dernier.

### 3. Le Miglicciaro : un révélateur

Le Miglicciaro est un *procojo*, une des nombreuses terres réputées appartenant au Domaine de la République et concédées, à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sous forme de baux emphytéotiques, à des patriciens génois qui, en contre-partie d'un loyer, s'engageaient à leur mise en valeur selon des prescriptions bien précises<sup>77</sup>. Le détenteur du bail, très rarement résident, en confiait la gestion à des « *fattori* », Corses le plus souvent. Ajoutons que les terrains ne trouvant pas preneur demeuraient ouverts aux populations voisines moyennant le *terratico* et l'*erbatico* prélevés par des fermiers, gros notables insulaires capables de participer aux enchères périodiques organisées par la Camera qui faisait ainsi l'économie d'une gestion directe.

Ces *procoj*, à plus ou moins grande échelle, s'égrenaient le long des côtes depuis le sud de Bastia jusqu'aux Agriate en passant par le golfe d'Ajaccio. Sur la partie centrale de la plaine orientale, depuis la rivière Bravona jusqu'à la Solenzara dominant deux familles. Les Spinola dans le secteur d'Aleria avec leur fleuron, le domaine de Casabianda, qui leur a été octroyé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils ont agrandi en mettant la main sur le *procoj* de Vadina<sup>78</sup>. Sur place ils sont représentés par la famille Matra. Au sud de l'étang d'Urbino règnent les Fieschi depuis que le Miglacciaro, entre les fleuves Fiumorbo et Abatescu, leur a été loué en 1670. Il est au cœur de leur fortune mais ils n'ont cessé de gagner d'autres territoires, vers l'étang de Palo (*procojo* de Coasina), poussant même au delà du Travo et, vers le nord, ils ont pris possession des terres de Porette<sup>79</sup>. Pour l'essentiel leurs gérants sont les Martinetti. Ces derniers,

---

<sup>73</sup> *Idem*, liasse 78.

<sup>74</sup> *Idem*.

<sup>75</sup> *Idem*, liasses 78 et 126.

<sup>76</sup> *Idem*, liasse 78.

<sup>77</sup> ETTORI, *Emphytéoses et fermiers du domaine*, art. cit.

<sup>78</sup> La famille est également présente sur d'autres *procoj*, dans les Agriate, à Biguglia au sud de Bastia, à San Pellegrino et à Padulella sur la plaine orientale.

<sup>79</sup> ANTOINE-MARIE GRAZIANI dans *Histoire d'une grande propriété, le Miglicciaro* retrace l'historique de cette

dans le sillage des Matra, pro-génois, ont contesté durant dix ans le pouvoir de Paoli donnant ainsi aux *procoj*, à la question agraire donc, toute sa dimension politique. L'abbé Rostini a décrit la manière dont les Spinola et les Fieschi avaient étendu leurs emphytéoses « en empiétant sur les biens des communes respectives où (elles) se trouvaient situées et, pour couvrir leurs empiètements ils avaient acheté à des particuliers quelques petits morceaux de terrains et déguisé ainsi leur avidité » y compris au détriment de leurs *fattori*, en l'occurrence les Battisti dont la richesse avait fini par porter ombrage aux Génois<sup>80</sup>. C'est assez dire que toutes les communautés des *pieve* constituant le Fiumorbo (Coasina, Cursa et Castello) sont concernées par cet accaparement de la plaine même si celles de Rogna, de Serra et du Talavo dans le Delà en sont également affectées<sup>81</sup>. Nous nous concentrerons sur le premier ensemble qui, en 1774, a fait l'objet d'une enquête approfondie donnant à voir l'organisation économique et sociale de cette région<sup>82</sup>.

Elle compte alors 3130 habitants répartis en 326 familles. Plus de la moitié d'entre eux, soit 1604 (51%), sont des bergers et plus d'un tiers de ces derniers (551) sont qualifiés de « misérables », dans des proportions variables selon les communautés. Ce sont des pasteurs-cultivateurs avec un statut de métayer, total ou partiel, représentant 43% de la population des *pieve* de Castello et Cursa et 28% dans celle de Coasina. Ils privilégient l'élevage des chèvres, moins riche que celui des brebis, et sèment trois fois moins de céréales que les « non misérables », de l'orge surtout moins nourrissant que le blé. Ne disposant en effet que de très peu de terres, leur seul horizon est de se mettre sous la dépendance d'un notable de leur village ou d'un *fattore* de la plaine auquel il faut payer *erbatico* et *terratico* lors de la transhumance. Ils vivent à la limite de la disette. Les Tabelles permettent ainsi de lire la forte structure pyramidale de cette micro-société : Les emphytéoses totalisent 36 % des bonnes terres à blé ou de pacage et, sans compter les maîtres des *procoj*, six autres familles contrôlent 41% de l'espace cultivé tenant sous leur coupe 118 unités familiales soit 36% de l'ensemble. Si nous ajoutons à cette catégorie de « subordonnés » les 15% de « *giornalieri* » qui n'ont à vendre que leur force de travail nous voyons s'intriquer les liens clientélares grâce auxquels les propriétaires « vivant de leurs biens » peuvent mobiliser leurs « *aderenti* » lorsqu'ils s'agit de défendre leurs intérêts politiques et économiques et une contestation sociale d'autant plus forte que les communaux sont rares : 2,5 % de la surface cultivable dans la *pieve* de Castello, 9% dans celle de Coasina, 11% à Cursa. Ugo Fieschi, à plusieurs reprises, a dû faire expulser les habitants de Poggio di Nazza qui s'étaient installés sur le domaine des Porette ; les fermiers d'Aleria agirent de même envers ceux du village de Matra ; à Vadina, les ouvriers lucquois sont régulièrement attaqués par les bergers descendus de la montagne. Dans le Miglicciaro aussi où, en mars 1730, au tout début de la révolte contre Gênes, 200 personnes d'Isolaccio et de Prunelli mettent à sac le *procoio* et entendent le garder. C'est ce qu'écrivit Colombani à Paoli : « Aussi bien les *pieve* de Castello, Cursa et Coasina se le sont partagé selon les groupements de familles ; elles nous ont fait savoir qu'elles ne paieront ni *terratici* ni *erbatici* car il l'ont pris de haute lutte, gagné avec leur sang et

---

concession, « BSSHNC », fasc. 660, 1991.

<sup>80</sup> ABBE ROSTINI, *Mémoires*, T. 1. BSSHNC, 1882.

<sup>81</sup> Les bergers talavais transhumaient l'hiver dans la plaine du Fiumorbo.

<sup>82</sup> AN, K 1229/8, « Mémoires et Tabelles concernant l'établissement des pâtres et bergers de la partie orientale de la Corse ». Ce long rapport de 165 pages a été analysé par ANTOINE PERETTI, *Les bergers du Fiumorbo au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in « Études Corses », n° 36, 1991 et CASANOVA, *Identité corse*, cit., pp. 166-190 et 267-296. Nous nous appuyons sur ces deux études complémentaires.



elles prétendent le conserver « *sotto nome di comunità* »<sup>83</sup>. Prétention inacceptable pour les gouvernements se succédant depuis le soulèvement : comme la République ils louent à des particuliers les emphytéoses saisies<sup>84</sup>. Dans ce domaine Paoli est également dans la continuité. En 1760, il a concédé dans la plaine d'Antisanti le *procojo* de Muniglia à Anton Marco Giacobetti qui ne peut l'exploiter à cause des « perturbateurs » menés par le prêtre Angelo Loviso Ottobrini. Les mis en cause entendent, comme les gens du Fiumorbo tout proche, l'exploiter en « *comunità* » et menacent le podestat s'il publie les ordonnances du *Magistrato* de Corte exigeant leur expulsion. Et Giacobetti d'écrire : « Si les ordres ne sont pas respectés [...] songez à ce que feront les villages plus importants »<sup>85</sup>. L'ordre social, menacé par « *il volgo* », est l'obsession des *principali*. Antonio Buttafoco narre longuement l'expédition armée qui du 1er au 15 mai 1755 est lancée contre les habitants de Ghisoni, Isolaccio, Ornese et Poggio di Nazza, « gens accoutumés à la rapine et au pillage », refusant « sous prétexte de bien public » de voir se poursuivre une politique au bénéfice des Martinetti<sup>86</sup>.

La lecture de ce témoignage nous renvoie à un ethno-type venu de loin. En 1722 le gouverneur Felice Pinelli décrit le village d'Isolaccio comme « un nid de voleurs »<sup>87</sup> ; quelques années plus tard Léonard de Port-Maurice, visiteur apostolique, y va de sa charge à l'encontre de la même population : « Sur près de 200 feux, seulement 20 à 30 familles vivent de la terre, les autres sont dispersés dans la campagne et le maquis et vivent souvent du bien d'autrui ; ils sont la plaie de ces endroits, volant tout ce qu'ils peuvent »<sup>88</sup>. Le paysan en quête de moyens de survie, voulant se réapproprié la terre dont il estime avoir été spolié, parce qu'il remet en question un certain ordre social est « un bandit », au même titre que le criminel bravant la justice. C'est l'argument développé par les *Ragguagli*, journal officiel du gouvernement créé par Paoli en 1760 : « Tout ce que les habitants de cette zone ont fait jusqu'à présent trouve son origine et ses motivations dans leur inclinaison naturelle à vivre sans limites de rapines [...] Ils sont des perturbateurs qui se sont fait connaître également comme ennemis des génois et de l'ordre »<sup>89</sup>. Même l'action de Maillebois qui avait mis « à feu et à sang » la région est positivée pour stigmatiser « les *pieve* du Fiumorbo et de Castello (qui) ont toujours vécu dans l'insubordination, n'ont jamais vécu que de rapines, ennemis jurés de l'ordre en opposition y compris avec les douces instructions qu'avait édictées le marquis de Maillebois »<sup>90</sup>. Une lecture qui permet de justifier l'intransigeance à l'égard des prétentions des communautés et de poursuivre dans la voie tracée par les génois en faveur des notables : « Vous leur ferez comprendre (aux gens d'Isolaccio) que le gouvernement ne saurait accepter la location des biens de la Camera aux communautés mais uniquement à des particuliers d'autant plus que cette population s'est distinguée

---

<sup>83</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 2, lettre du 20 mars 1756.

<sup>84</sup> *Idem*, liasse 37 la liste des locataires d'un certain nombre de *procoj* au 30 juillet 1754.

<sup>85</sup> *Idem*, liasse 195. Dans la liasse 122 on trouve la condamnation du village d'Occi, en Balagne, qui s'est opposé à la location par le gouvernement du lieu dit Sabina au docteur Salvatori de Catteri : 125 lires d'amende payables dans les deux jours, sous peine de recours à la force armée.

<sup>86</sup> ANTONIO BUTTAFOCO, *Journal*, « BSSHNC », fasc. 355-357, 1913. Nous sommes avant la sécession matrisme, à laquelle se ralliera Martinetti, contestant l'élection de Paoli.

<sup>87</sup> FELICE PINELLI, *Annotazioni Particolari per il governo di Corsica*, « BSSHNC », fasc. 83-84, 1887.

<sup>88</sup> *Missions de Saint Léonard de Port-Maurice en Corse pendant l'année 1744*, « BSSHNC », fasc. 103-106, 1889.

<sup>89</sup> *Ragguagli*, n° 17. Les *Ragguagli* sont le journal officiel créé par Pascal Paoli.

<sup>90</sup> *Idem*, n° 20. Le marquis de Maillebois de mars 1739 à mai 1741 a commandé la première expédition française dans l'île de rétablir la souveraineté génoise. Son impitoyable répression lui a valu le surnom de *Mailleboia*.

par son indiscipline dans les dégâts qu'elle a commis »<sup>91</sup>. Pouvait-elle réagir autrement lorsque Martinetti, ancien fermier des Fieschi, ancien partisan des Matra, pour prix de son ralliement, en 1764, au gouvernement national se voyait rétrocéder la gestion du Miglicciaro ? « Aujourd'hui sont venus à moi des gens d'Isolaccio pour me prier d'avertir Votre Excellence qu'ils craignent des désordres car ils voient Martinetti prélever les *terratici* du Miglicciaro alors qu'il devrait être exclu à jamais de cette fonction » prévient le commissaire Santo Fraticelli <sup>92</sup>. L'heureux bénéficiaire montre en effet beaucoup de zèle en la matière<sup>93</sup>, interdit à quiconque, pour la réserver à la nourriture de ses propres bœufs, l'utilisation de la « *frasca* », les jeunes pousses des chênes<sup>94</sup>, et participe activement à la répression : « Monsieur Martinetti, qui a toujours été à nos cotés s'est montré très valeureux dans l'offensive »<sup>95</sup>. Car le Fiumorbo est le lieu d'une véritable guérilla. En mai 1764 il est décidé d'effectuer une marche afin de « chasser de la plaine les bandits de Ghisoni et d'arrêter leurs familles si on ne parvient pas à s'emparer de ces hommes ou à les tuer »<sup>96</sup> ; un an plus tard Astolfi demande le renfort d'une centaine d'hommes pour mettre la région *in buono sistema*<sup>97</sup> car quelques jours auparavant, à Solaro, après avoir levé les impôts et fait prisonniers cinq *ladri e malviventi* il est tombé dans une embuscade<sup>98</sup>. En avril, même comportement de la part d'Isolaccio<sup>99</sup>. À partir de l'été 1768, lorsque se précise, après le traité de Versailles, l'affrontement avec les armées de Louis XV, dans les courriers parvenant au Conseil d'État il n'est question que de la « sédition »<sup>100</sup>, de la « *fredezza* » des populations « en raison disent-elles de ne pas avoir récupéré le *procoio* ce qui rend impossible de pouvoir réveiller dans ces esprits assoupis et pervers les principes de liberté »<sup>101</sup>. Tout naturellement, lorsqu'en septembre une expédition est organisée afin de contraindre certains débiteurs, les habitants prennent les armes « en disant qu'ils ne paieront rien et qu'on s'en aille si on voulait éviter la bagarre »<sup>102</sup>. Parmi les « *spiriti torbidi* » dénoncés par les commissaires en mission, Martinetti, déjà en juin 1767, devait à la Caisse publique 400 liras sur les 1732 représentant le montant de son loyer<sup>103</sup>. Alors que débarquent en force les armées françaises au début de l'année 1769 Paoli est contraint d'organiser une marche de 250 hommes contre une région devenue « *uno strapazzo* »<sup>104</sup>. La question agraire était au cœur de l'échec de l'expérience nationalitaire : en ne se démarquant pas de la politique menée par les génois, le « Père de la Patrie » s'aliénait le soutien de larges couches de la population pendant que les notables, objets de ses sollicitudes, voyant le vent tourner, soucieux de conserver un pouvoir et une richesse adossés à la stabilité et à l'ordre social, regardaient, Martinetti le premier, vers le drapeau à fleurs de lys.

<sup>91</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 202, lettre du Conseil d'État à Gian Francesco Ottomani du 25 juin 1767.

<sup>92</sup> ADHC, Gouvernement corse, liasse 8, lettre de Santo Fraticelli du 22 juin 1767.

<sup>93</sup> *Idem*, liasse 6, lettre de Giulio Francesco Serpentine et Filippo Massei du 21 avril 1765.

<sup>94</sup> *Idem*, liasse 9, lettre de Filippo Valentini du 24 octobre 1768.

<sup>95</sup> *Idem*, liasse 6, lettre de Serpentine, Massei, Astolfi et Pantalacci du 5 juin 1765.

<sup>96</sup> *Idem*, liasse 22, lettre 31 mai 1764

<sup>97</sup> *Idem*, liasse 6, lettre du 30 mars 1765.

<sup>98</sup> *Idem*, liasse 15, lettre du 5 mars 1765.

<sup>99</sup> *Idem*, liasse 6, lettre du 21 avril 1765.

<sup>100</sup> *Idem*, liasse 202, lettres du 9 et du 29 juillet 1768, du 8 février 1769, entre autres.

<sup>101</sup> *Idem*, liasse 18, lettre de Filippo Antonio Micaelli du 27 juillet 1768.

<sup>102</sup> *Idem*, lettre du 10 septembre 1768.

<sup>103</sup> *Idem*, liasse 8, lettre de Gian. Franco Ottomani du 26 juin 1767.

<sup>104</sup> *Idem*, liasse 170, lettre du Conseil d'État à Marc Antonio Ferrandi du 13 février 1769 ; liasse 19, lettre de Santo Fraticelli du 20 février.